



## ORGANISATION

Objectif 11 : Confirmer le cadre légal

Outil 2 : Distinction Coop légalement constituée et Jeune COOP

### COOP

### JEUNE COOP

## FONCTIONNEMENT

<b>Mission et objectifs</b>	Répondre aux <b>besoins</b> économiques, sociaux ou culturels communs de ses membres	Répondre aux <b>besoins</b> d'un groupe ou de la communauté										
<b>Structure</b>	Exploitation d'une <b>entreprise</b> collective (Forme juridique distincte)	<b>Projet d'éducation</b> à l'entrepreneuriat collectif										
<b>Types de coopératives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De consommateurs</li> <li>▪ De producteurs</li> <li>▪ De travail</li> <li>▪ De travailleurs actionnaires</li> <li>▪ De solidarité</li> </ul>	<table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><u>Types</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Volets</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>▪ De consommateurs</td> <td>Ponctuel</td> </tr> <tr> <td>▪ De producteurs</td> <td>Permanent</td> </tr> <tr> <td>▪ De travail</td> <td></td> </tr> <tr> <td>▪ De solidarité</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	<u>Types</u>	<u>Volets</u>	▪ De consommateurs	Ponctuel	▪ De producteurs	Permanent	▪ De travail		▪ De solidarité	
<u>Types</u>	<u>Volets</u>											
▪ De consommateurs	Ponctuel											
▪ De producteurs	Permanent											
▪ De travail												
▪ De solidarité												
<b>Constitution</b>	Légale (statuts de constitution <sup>1</sup> ) Enregistrement obligatoire au Registraire des entreprises du Québec	Symbolique (certificat d'accréditation <sup>2</sup> )										
<b>Durée de vie</b>	Durée indéterminée Dissolution encadrée par la Loi (avec obligations légales)	Possibilité de projet ponctuel ou permanent Fin de projet libre et non encadrée par la Loi										
<b>Processus décisionnel</b>	<b>Gestion démocratique</b> obligatoire par la Loi Présence de différentes instances décisionnelles : → Assemblées des membres → Conseil d'administration → Direction générale ou gérance	<b>Expérience démocratique</b> encadrée par un intervenant jeunesse → Assemblée des membres → Conseil d'administration										
<b>Responsabilité</b>	<u>Membres</u> : responsabilité limitée au capital investit <u>Administrateurs</u> : responsabilité légale (selon le Code civil du Québec)	<u>Participants (jeunes)</u> : implication active <u>Intervenants (scolaire ou autre)</u> : selon le mandat										
<b>Pérennité</b>	Assurée par les <b>membres</b> (administrateurs) et/ou <b>employés</b> de la coopérative	Assurée par l'implication de l' <b>intervenant</b> et l'engagement des jeunes										
<b>Règlements</b>	Document <b>formel</b> adopté (et modifié) en assemblée	Document <b>symbolique</b> , souvent adopté en conseil d'administration										

<sup>1</sup> Accordé par la Direction du développement des coopératives du Ministère de l'Économie, Science et Innovation

<sup>2</sup> Accordé par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

## FINANCES

<b>Participation économique des membres</b>	<b>Obligatoire</b> par acquisition de part(s) sociale(s) d'une valeur nominale de 10 \$ chacune (Sauf en milieu scolaire: 2 à 10 \$)	Décision <b>libre</b> de la Jeune Coop, mais encouragée  La part sociale facultative peut se traduire en argent, temps, prêt de matériel, etc.
<b>Comptabilité</b>	Structurée Vérification externe obligatoire	Suivi financier
<b>Financement</b>	Vise la <b>rentabilité</b> et <b>l'autonomie financière</b> <u>Sources de financement</u> : → Programmes de financement (Investissement Québec, RISQ, CLD, SADC, Filaction, Fondation, etc.) <sup>1</sup> → Accessibilité aux prêts conventionnels → Financement auprès des membres (parts sociales et privilégiées)	Vise <b>l'expérience</b> d'une <b>saine gestion financière</b> <u>Sources de financement</u> : → Commandites du milieu, partenaires, soutien de l'école, dons, etc. → Programmes de reconnaissance et de financement (Défi Osentreprendre, CQCM, FRIJ, Forces Avenir, etc.) <sup>2</sup> C'est à l'organisme / institution qui encadre la Jeune Coop de s'assurer de l'inclure dans sa déclaration d'impôts et ses rapports de taxes (si applicable), selon les lois en vigueur
<b>Fiscalité</b>	Taxes et autres obligations Loi de l'impôt sur le revenu Possibilité de statut fiscal OBNL <sup>3</sup>	
<b>Lois - programmes</b>	Loi sur les coopératives du gouvernement du Québec	Programme chapeauté par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)
<b>Ressources disponibles</b>	<b>Conseillers en développement coopératif de la CDRQ</b> : Accompagnement entrepreneurial des promoteurs et du projet <sup>4</sup>  <b>Site du Ministère de l'Économie, Science et Innovation</b> : <a href="http://www.economie.gouv.qc.ca/cooperatives">www.economie.gouv.qc.ca/cooperatives</a>	<b>Agents de promotion de l'entrepreneuriat coopératif jeunesse (APECJ)</b> : Accompagnement pédagogique gratuit de l'intervenant, des jeunes et du projet <b>Guide de démarrage Jeune Coop</b> et divers outils Site du CQCM : <a href="http://www.cqcm.coop">www.cqcm.coop</a>

<sup>1</sup> Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), Centre local de développement (CLD), Société d'aide au développement des collectivités (SADC)

<sup>2</sup> Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)

<sup>3</sup> Organisme à but non lucratif (OBNL)

<sup>4</sup> Frais symboliques, adhésion à la CDRQ requise au démarrage du projet